



Novembre 2008

Incompréhensible !

Comme l'indique son affiche de campagne Prud'homale :
La CFDT aurait-elle deux visages ?

D'un côté, une CFDT qui affirme le 24/10 dans la presse par l'intermédiaire de son DSC Fred Dijoux : « Les accords de flexibilité prouvent leur utilité. Ils évitent le recours au chômage technique. Hormis Sandouville qui vit une période particulière »



De l'autre côté, une CFDT qui refuse de signer et qui s'oppose, au Mans et à Cléon, aux avenants des accords ARTT locaux, permettant de minimiser l'impact négatif du chômage partiel sur les revenus des salariés. Sachant que la CFDT a signé l'avenant de Sandouville.

Les trois organisations syndicales CFE-CGC, CFTC et FO signataires de cet avenant s'interrogent sur les réelles motivations de la CFDT, non seulement de ne pas le signer ce qui est admissible, de le dénoncer avec l'appui opportuniste d'une CGT qui ne demandait que cela et surtout d'être favorable à la demande de chômage partiel !!!

En devenant ainsi le petit bras armé d'une CGT qui comme à son habitude avait décidé de ne pas le signer bien avant même que les discussions s'engagent, **la CFDT donne ainsi crédit à une organisation CGT qui refuse systématiquement toutes discussions et toutes négociations.** L'exemple de l'absence de la CGT aux discussions sur les améliorations à apporter aux mesures d'accompagnement du plan de départ volontaire est significatif de cet état d'esprit, consistant avant tout à prendre en otage les salariés et l'Entreprise par médias interposés, pour effectuer une campagne Prud'homale à bon compte et rejouer le « grand soir » de la lutte des classes comme il est bon ton de le faire en cette période troublée.

Dès lors, on peut s'interroger sur les motivations du syndicat CGT quand à sa vocation de défense des intérêts des salariés, quand on se refuse à tout dialogue et à toutes négociations. En agissant de la sorte, la CGT conforte les idées d'un patronat rétrograde qui affirme que les syndicats ne servent plus à grand-chose, si ce n'est qu'à mettre le bazar en restant poli !

Tout en respectant la décision légitime de la CFDT de ne pas signer, **les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC et FO, regrettent le choix d'une opposition commune avec la CGT qui portera préjudice aux salariés en terme de revenus**, dans une période de fin d'année toujours difficile à traverser avec l'accumulation successive des factures, rentrée scolaire, impôts, EDF, achats de Noël etc...

Pendant que les compteurs CEF continuent à se remplir, les salariés perdent de l'argent directement sur leurs salaires et indirectement sur leur prime d'intéressement issue de l'accord d'intéressement dont la CFDT est paradoxalement signataire.

Lorsque les compteurs capital temps seront vides et qu'il faudra alors passer par la phase « Chômage partiel », un rapide calcul effectué par nos soins fait état d'**une perte de revenu sur le salaire net** de l'ordre de :

➤ **25 à 30 € par jour de chômage programmé pour un APR au K 185**

➤ **35 à 40 € par jour de chômage programmé pour un ETAM au K260**

Les salariés de Sandouville en savent quelque chose !

Nul doute que le moment venu, les salariés sauront se souvenir que le slogan CFDT « des choix, des actes » peut leur porter préjudice et qu'ils en tireront eux-mêmes les conséquences lors des élections professionnelles. En prenant faits et causes au choix permanent de la CGT de ne jamais signer d'accord d'aménagement du temps de travail, la CFDT ne prend pas conscience des risques qu'elle fait courir à l'ensemble des salariés.

Mais ces deux syndicats vous ont-ils expliqué les conséquences de leur « position commune » avec le MEDEF sur la remise en cause de la durée du travail au travers d'accords dérogatoires.

Nous sommes rentrés dans une période de crise qui risque de durer longtemps et il était « sage » de prendre toutes les précautions pour éviter le pire sur le pouvoir d'achat des salariés. Cet avenant est une « petite pierre » qui construit l'édifice, il ne résout pas tous les problèmes mais il contribue petit à petit à éviter la spirale négative où veut nous entraîner la CGT.

La CFDT peut revenir en arrière et peut retirer son droit d'opposition qui bloque l'application de l'avenant.

C'est à vous tous de leur faire savoir !

Encore plus impensable, et il fallait savoir le faire :

En séance de CE extra du 04/11/08, la CFDT se déclare être favorable à la demande de chômage partiel à Cléon.